

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER - 2^{ème} adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN - 4^{ème} adjoint au Maire, Sandrine POIGNET - 5^{ème} adjointe au Maire, Patrice JACQUIER, Alain REGAUDIAT, Aurore BERTAUX, Alain FINA, Laurent VERNAZ, Stéphane PERRIER, Mathieu CICERI

Excusés : Jean RONZATTI (pouvoir à Noël CADET), Cyril PELOSO (pouvoir à Emilie ROUGIER), Vincent FROMENT (pouvoir à Alain REGAUDIAT), Céline JOLY, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Emilie DEGLISE-FAVRE, Alain COLOMBO

Secrétaire de séance : Patrice JACQUIER

Sur proposition de Monsieur Le Maire, l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2025.

Patrice JACQUIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES

Modification d'une délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2006 fixant les tarifs de location de la Maison des sociétés

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET rappelle la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2006, fixant différents tarifs de location de locaux communaux, dont la Maison des Sociétés pour les organismes, associations et particuliers extérieurs de la Commune :

	Maison des Sociétés
1 heure	15
2 heures	25
une demi-journée	50
une journée (weekend ou semaine)	75
1 week end	100

Suite à différentes demandes ou cas de figure qui se sont présentés, il propose de les modifier comme suit :

	Maison des Sociétés
une demi-journée	50
une journée (du lundi au vendredi)	75
1 week- end	100
Semaine (lundi au vendredi)	300

Les conditions de location seraient les suivantes :

- la location payante concernera uniquement les organismes et associations extérieurs à la Commune,
- ces salles de réunions ne seront plus proposées aux particuliers (de Frontenex ou extérieurs), sauf pour la mise à disposition gratuite en cas de sépultures organisées sur Frontenex
- la mise à disposition sera gratuite pour les associations et organismes de Frontenex, ou assimilées à Frontenex, y compris les syndicats de copropriété gérant des immeubles sis sur la Commune, uniquement pour des réunions (pas de repas festif)
- la mise à disposition pourra être gratuite dans le cadre d'expositions, au choix de la collectivité
- la mise à disposition pourra être gratuite pour des réunions électorales,....

A l'unanimité, et après débat sur certaines mises à disposition, le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs proposés et les conditions.

Proposition de versement d'une subvention au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) pour son intervention à Mayotte suite à la tempête

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire indique que le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) intervient actuellement à Mayotte pour faire face à la situation humanitaire critique liée à la tempête du 14 décembre 2024.

Après plusieurs évaluations de terrain, ils ont déployé un apport significatif de matériel d'urgence (bâches, brouettes, nettoyeurs haute pression, tronçonneuses, groupes électrogènes, pelles, cordes, lampes et d'autres outils indispensables aux opérations de secours et de remise en état) mais les besoins sur place restent immenses et les conditions de vie extrêmement précaires.

Pour faire face à un manque criant d'eau potable, une insuffisance de bâches pour les habitations endommagées, une pénurie de matériel de déblaiement et un besoin urgent en infrastructures et en ressources pour assurer la sécurité des populations, un appel urgent à la solidarité des communes est effectué.

Claude DURAY propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, le versement d'une subvention de 300 € au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF).

Noël CADET indique que le Conseil Municipal a déjà aidé des collectivités dans le cadre de catastrophes.

Il est précisé qu'ARLYSÈRE a versé une aide de 31 000 € au nom des communes membres, à la Protection Civile.

DECHETS

Réflexion sur la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur la Commune

Rapporteur : Gérard TANTOLIN

Gérard TANTOLIN, Adjoint en charge de l'urbanisme, souligne que dans le cadre de sa compétence valorisation des déchets et de la mise en œuvre de son projet d'optimisation de la collecte des déchets (ordures ménagères et déchets recyclables) en termes d'hygiène, de sécurité, d'organisation et d'environnement, la Communauté d'Agglomération Arlysère souhaite développer la mise en place de plateformes de conteneurs enterrés (CE), semi-enterrés (CSE), ou colonnes aériennes (CA).

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention pour l'implantation de ces équipements et qui a pour but de porter à la connaissance des aménageurs les modalités générales de financement et de gestion de la ou les plateforme(s) de conteneurs dans le cadre de leur projet immobilier et notamment le mode de calcul de leur participation financière à la fourniture et à la mise en place des équipements, leur rôle dans la mise en place opérationnelle des équipements (génie civil, livraison, installation), les modalités de rétrocession des conteneurs à Arlysère et du terrain d'assiette du conteneur à la Commune.

Suite à des échanges récents avec les services d'ARLYSÈRE concernant la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur des nouveaux projets d'urbanisme (au Poyet et sur un autre secteur), Gérard TANTOLIN expose que le ramassage de ces « moloks » se fait une fois par semaine et le nettoyage des bacs deux fois par an.

Rien n'est défini pour la distance entre deux points de collecte mais cela peut être problématique pour une certaine population.

Il précise que l'emprise au sol serait de 14 à 18 mètres par 6.5 mètres, permettant un stationnement du camion de collecte en dehors de la voirie.

Pour le projet du Poyet, il souhaite que l'emplacement retenu soit sur le barreau de route et non sur la rue de Princens pour inciter les riverains à emprunter ce barreau, et que cela désengorge le pont de princens.

Un deuxième point de collecte a également été demandé sur la partie basse du projet du Poyet.

Laurent VERNAZ demande si dans le cadre de l'implantation de conteneurs, la fin du porte à porte est automatique ou progressive.

Gérard TANTOLIN indique que dès que le projet sur le Poyet sera en place, et d'après les informations d'ARLYSÈRE, le porte à porte sera supprimé.

Laurent VERNAZ pense que sur ce secteur, l'emplacement serait plus pertinent pour les riverains sur la rue de Princens que dans le barreau de route.

Noël CADET estime qu'il y aura une phase de transition entre ces deux systèmes.

Gérard TANTOLIN propose aux élus de constituer un groupe de travail pour définir, en concertation avec la CA ARLYSÈRE, qui à ce jour n'a pas de projet d'optimisation sur l'ensemble de la Commune, des emplacements pertinents de ces équipements sur Frontenex.

PERSONNEL

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, propose au Conseil Municipal de prévoir de nouveau un renfort aux services techniques pour une période maximale de 6 mois.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques afin d'épauler les agents, notamment dans la gestion des espaces verts ;

Un débat s'installe entre élus.

Laurent VERNAZ estime que les couts de fonctionnement de la Commune ne sont pas maîtrisés depuis le début du mandat.

Il fait un comparatif entre le nombre d'agents des services techniques sur Frontenex (3.5) avec d'autres communes au vu de la superficie de la commune et cela est très important.

Claude DURAY indique que certaines communes ne gèrent pas les zones industrielles, contrairement à Frontenex.

Gérard TANTOLIN indique que d'autres communes ont recours à la sous-traitance au lieu d'embaucher.

Noël CADET souligne que Frontenex a de nombreux bâtiments communaux à entretenir, idée corroborée par Stéphane PERRIER qui estime que c'est parfois incomparable.

Sur le rapport de Noël CADET, le Conseil Municipal décide à la majorité (Laurent VERNAZ s'abstenant), la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum entre le 13 mai 2025 et le 14 novembre 2025.

Il est proposé de confier cet emploi à Madame Bernadette FALLAIX qui avait donné entière satisfaction en 2022, 2023 et 2024.

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de son expérience et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Laurent VERNAZ précise que son vote n'est absolument pas contre la personne qui sera embauchée.

VIE ASSOCIATIVE

Echange sur la reprise de l'association du Comité des Fêtes

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET indique que le bureau actuel du Comité des Fêtes, en place depuis plus de 20 ans, souhaite arrêter et qu'un appel à candidatures a été effectué afin de faire perdurer cette association importante pour l'animation de la Commune.

Elle fait un point sur les échanges avec ces « candidats » lors d'une réunion qui s'est tenue le 27 février. 9 personnes ont fait connaître leur intérêt, avec beaucoup d'envies et d'idées.

Une nouvelle réunion se tiendra avec le bureau actuel pour préparer l'Assemblée Générale de « passation ».

Le nouveau bureau aura les moyens matériels et financiers de démarrer son activité, la trésorerie actuelle étant saine.

COMMUNICATION

Installation d'un panneau lumineux et projet d'une application citoyenne

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER fait part de l'installation prochaine du nouveau panneau lumineux au carrefour de la Mairie, qui a dû être décalée car il doit être posé sur un mât déporté afin de ne pas être trop proche de la route.

Elle précise que ce panneau sera en veille automatique la nuit (23h00-6h00).

Il est évoqué l'idée de le sécuriser en mettant une jardinière côté parking.

Une formation a eu lieu ce jour sur son utilisation.

Emilie ROUGIER évoque également l'avancée du projet d'application citoyenne qui verra le jour dans quelques mois.

BATIMENTS COMMUNAUX

Point sur la sonorisation et installation d'un système de projection à la salle polyvalente

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire indique que 3 entreprises ont été rencontrées à deux reprises pour échanger et établir un devis pour la mise en place d'un système de vidéo-projection à la salle polyvalente, ainsi qu'une sonorisation.

L'entreprise retenue sera SGROUP pour un montant compris entre 23 500 € et 24 000 €.

L'installation devrait se faire dans quelques semaines.

Sur demande de Sandrine POIGNET, Claude DURAY détaille les éléments techniques : sonorisation avec deux enceintes, deux caissons de basse non encastrés, un vidéoprojecteur avec une courte focale, une baie non accessible au public.

Il est convenu de réfléchir aux nouveaux tarifs de location, suite à cette installation.

SECURISATION

Point sur le projet de sécurisation de la rue du Chemin Vieux

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY rappelle le projet de sécurisation de la rue du Chemin Vieux, au niveau de la limite communale avec Saint Vital, avec la création d'une chicane, effective depuis mi-janvier.

Afin de rendre ce système plus efficace, il est proposé de la modifier et de mettre en place une écluse centrale, qui sera donc testée prochainement sur plusieurs semaines.

Il ne pourra y avoir d'emplacement pour une bande cyclable.

Un devis de 1 251.60 € a été signé, comprenant également la matérialisation verticale et horizontale d'un STOP dans la rue du Chemin Vieux, au droit de la rue du Gros Chêne.

Sécurisation du secteur de la boulangerie vers le giratoire

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que suite à une réunion avec les services du Département, un test sera réalisé vers la boulangerie du giratoire afin de sécuriser dans un premier temps avec des balises, l'entrée et la sortie des véhicules.

Dans une deuxième phase et si nécessaire, un marquage au sol (cédez le passage) sera matérialisé.

Installation de feux récompenses

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY rappelle le projet d'installation de deux feux récompenses dans la partie basse de la rue des Tilleuls. Cela devrait être effectif dans les prochaines semaines et régulera la vitesse des véhicules : feu au rouge et passage au vert quand la vitesse du véhicule en approche est respectée.

TRAVAUX

Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement.

- Une consultation pour l'éclairage de deux courts de tennis a été lancée auprès de 4 entreprises locales
- Le T4 du groupe scolaire a été reloué depuis le 27 février après des travaux de rénovation de peinture et de pose d'une cuisine par les services techniques
- L'entreprise SERTPR a repris le caniveau d'eaux pluviales de l'immeuble « le Colibri » (pharmacie...) pour 1 800 € TTC
- Un velux a été changé à la bibliothèque par LA CHEVRONNAISE CHARPENTE, ainsi que la réfection d'une partie de la toiture du gymnase abîmée
- Sécurisation des berges de Princens : le lancement de la consultation des entreprises est imminent et le déboisement des talus devrait démarrer sous peu. Laurent VERNAZ a lu dans un compte rendu de municipalité que le projet de passerelle était abandonné. Gérard TANTOLIN explique que cela aurait retardé le projet actuel (durée des études...)

- Rénovation du massif du centre du parc de la mairie : 3 offres sont parvenues et 2 autres sont en attente
- Une consultation a été lancée pour recruter un maître d'œuvre afin de rénover l'ancienne aumônerie, projet pour lequel deux paramédicaux sont intéressés, voire un pneumologue
- Concernant la rénovation de la salle des mariages, un devis a été validé à l'entreprise PERRIN AGENCEMENT (8 964 € TTC) pour des panneaux muraux en bois et une armoire. L'architecte d'intérieur est en train de finaliser la pose des Mariantes
- La 2^{ème} phase de pose de caméras de vidéo-protection est en cours de finalisation (centre-ville, zones industrielles...) pour un investissement de 17 000 €

Point sur les services techniques

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire fait un point sur l'activité des services techniques.

- Une nouvelle clôture avec un portillon sera remise en place entre le skatepark et le terrain communal situé le long des services techniques, par les agents
- Un projet est en cours pour faire une extension de l'abri existant à l'ancienne station d'épuration pour stocker du matériel technique
- 2 détecteurs de CO2 ont été achetés pour l'accès aux différentes chaufferies (350 € TTC)

Point sur l'assainissement

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire indique qu'un point a été fait avec ARLYSERE sur la rénovation de la rue du Bois de l'Île qui pourrait démarrer au mieux fin 2025, mais plus certainement en 2026, avec une participation communale nécessaire pour que les travaux se fassent : eaux pluviales, enfouissement réseaux secs après participation du SDES (électrique, télécommunications, éclairage public mais pas les mâts pris par ARLYSERE), quote-part voirie concernant ces réseaux, défense incendie – le reste serait à la charge d'ARLYSERE (eaux usées, voirie principale, trottoir...)

Sandrine POIGNET évoque la subvention de 83 000 € du dispositif « Petites Villes de Demain » et la possibilité qu'elle soit orientée sur ces travaux du Bois de l'Île.

Noël CADET indique qu'une partie pourrait plutôt être fléchée sur le parking prévu par la commune pour desservir la crèche (en bas du lotissement Pré La Dame).

Gérard TANTOLIN indique que des possibilités existent aussi pour du stationnement de l'autre côté de la route (vers le ruisseau).

Patrice JACQUIER évoque les barrières endommagées sur le petit parking vers le giratoire de la patte d'oie.

Claude DURAY indique qu'il faudra les remplacer.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 9 février et a été un succès. Un devis a été demandé à un autre prestataire pour diversifier l'offre musicale
- La commune a ouvert un centre d'hébergement d'urgence, le 1^{er} février dernier, pour accueillir des naufragés de la route (une trentaine, dont certains recueillis par la suite par des particuliers)
- Les orientations pour le fleurissement 2025 de la commune seront les suivantes :
 - le budget 2025 sera consacré au massif du parc
 - un aménagement sera réalisé entre les caveaux posés en 2023 au cimetière
 - les jardinières devant la mairie seront replantées
 - la pose de bulbes a été abandonnée
- Une rencontre avec UFC-QUE CHOISIR a eu lieu en mairie. Cette association est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre. Il a été convenu de communiquer sur leurs actions, voire de les accueillir pour organiser des conférences, comme cela a déjà été fait à la salle polyvalente en 2024 dans le cadre des animations Senior portées par le CIAS ARLYSERE
- L'inauguration des courts de tennis se fera le samedi 17 mai
- Une conférence de Maxime COULLET, ancien principal du collège et secrétaire de Mairie, sur le Frontenex d'autrefois (années 70-80) se tiendra dans la salle des mariages le vendredi 16 mai à 18h30

- L'école élémentaire participera activement aux 80 ans de l'armistice de la seconde guerre mondiale, le 8 mai prochain
- Le club de football a proposé aux 3 communes membres de s'équiper d'un robot pour effectuer la tonte du stade. Une réflexion sera menée sur cette proposition. Sandrine POIGNET réitère sa demande que soit chiffrée le coût de l'entretien par les services techniques.

Signature de conventions avec la Mutuelle ENTRENOUS pour la mise en place d'une mutuelle communale et régionale

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET propose de signer une convention avec la mutuelle ENTRENOUS dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'accès à une couverture santé pour les habitants et/ou toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la commune.

La Commune doit s'engager, pendant toute la durée de la convention, à la mise à disposition d'un local pour les permanences, pour les réunions d'informations et toutes autres actions définies d'un commun accord entre les parties afin de faciliter les démarches des concitoyens.

Cet engagement prend la forme d'une autorisation, délivrée par la Commune, qui prend effet à compter de la signature de la convention et ce, jusqu'à la dénonciation ou l'arrivée au terme de la dite convention.

La Commune s'engage par ailleurs à :

- faire connaître le dispositif à des administrés, ainsi qu'aux personnes exerçant une activité professionnelle au sein de la Commune, via la réalisation de supports avec l'aide technique de la mutuelle ENTRENOUS qui pourront passer par les outils de la Commune (bulletin communal, réseaux sociaux...) ou par des outils de communication autres définis par la mutuelle ENTRENOUS (affichage...)
- orienter vers la mutuelle, les habitants ainsi que les personnes exerçant une activité professionnelle au sein de la Commune, qui pour des raisons financières, renoncent à souscrire un contrat de complémentaire santé, afin de favoriser leur accès aux soins

Noël CADET précise que la Commune n'est pas distributrice de la mutuelle et s'interdit de la représenter à l'égard des tiers et de communiquer quelque document que soit (tarif...) qui émanerait de ses services.

Il souligne enfin que ce partenariat n'est pas exclusif avec ENTRENOUS et qu'il rencontrera prochainement AXA pour le même style de proposition.

Une réunion d'informations aura lieu avec la population.

Noël CADET soumet au vote chacune des conventions.

A la majorité (Mathieu CICERI votant contre), le Conseil Municipal approuve cette proposition de mutuelle régionale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A la majorité (Mathieu CICERI votant contre), le Conseil Municipal approuve cette proposition de mutuelle communale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

CA ARLYSERE

- Claude DURAY indique que dans le cadre de sa délégation à la CA ARLYSERE liée à l'accessibilité, des visites ont eu lieu sur différents sites communautaires (cinémas, piscines...). Pour Frontenex, il y aura certainement une amélioration à apporter vers un des deux arrêts de bus de la Mairie pour le rendre accessible.
- Il fait part également de l'avancement de la Maison de Santé de Gilly sur Isère. Des fouilles archéologiques vont être menées. Cet établissement comprendra un panel complet de professionnels de santé et il y aura au moins 1 cabinet de libre pour accueillir un nouveau professionnel.
- Noël CADET fait part de quelques informations de la dernière commission FINANCES de l'Agglomération :
 - le 1^{er} ministre a demandé un effort à certaines collectivités et pour la CA ARLYSERE, cela s'élèvera à 786 668 € ponctionnés sur son budget
 - le Fonds Verts, dispositif national de subventions, sera moindre
 - une hausse des cotisations de retraite des agents impactera son budget de plus de 125 000 €
 - la mise en place de la participation à la mutuelle santé des agents en 2026 aura également de fortes incidences financières

Questions diverses

- Mathieu CICERI évoque l'absence d'une vitre de l'abribus depuis quelques mois. Cela sera réparé.
- Laurent VERNAZ rebondit sur un élément du compte rendu du Conseil Communautaire du mois de décembre 2024 avec une hausse programmée de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) liée au désengagement de l'Etat dans les prochaines années. Claude DURAY, membre du SISARC, indique que cette structure qui gère tous les travaux de renforcement des digues s'est fortement opposée à ce désengagement et a obtenu un maintien des aides jusqu'en 2027, mais après, ce sera la taxe GEMAPI que chaque foyer paye dans sa taxe foncière qui prendra le relais pour financer majoritairement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Le prochain Conseil Municipal est proposé au vendredi 28 mars 2025 à 19h00.

Le Maire, Claude DURAY

Le Secrétaire de Séance, Patrice JACQUIER

Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal